

Bruxelles, le 27 janvier 2023 (OR. en)

> 5425/23 PV CONS 1 ECOFIN 46

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (Affaires économiques et financières) 17 janvier 2023

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. 2.	Adoption de l'ordre du jour	
	Activités non législatives	
3.	Programme de travail de la présidence	3
4.	Conséquences économiques et financières de l'agression de la Russie contre l'Ukraine	3
5.	Décisions d'exécution du Conseil dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience	3
6.	Semestre européen 2023 a) Conclusions concernant le rapport 2023 sur le mécanisme d'alerte b) Conclusions sur l'examen annuel 2023 de la croissance durable c) Recommandation concernant la politique économique de la zone euro pour 2023	3
7.	Divers	3

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour figurant dans le document 5155/23.

2. Approbation des points "A" Liste des activités non législatives

5156/23

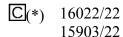
Le <u>Conseil</u> a adopté les points "A" dont la liste figure dans le document 5156/23, y compris les documents COR et REV présentés pour adoption.

Activités non législatives

3. Programme de travail de la présidence Présentation par la présidence Échange de vues



- 4. Conséquences économiques et financières de l'agression de la Russie contre l'Ukraine *Échange de vues*
- 5. Décisions d'exécution du Conseil dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience (Base juridique: article 20 du règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience) *Adoption*



- 6. Semestre européen 2023
 - a) Conclusions concernant le rapport 2023 sur le mécanisme d'alerte

5038/23 5040/1/23 REV 1

b) Conclusions sur l'examen annuel 2023 de la croissance durable

5041/23 **C** 5042/23

c) Recommandation concernant la politique économique de la zone euro pour 2023

Approbation

- 7. Divers
- Débat public (article 8, paragraphe 3, du règlement intérieur du Conseil)
- Sur la base d'une proposition de la Commission
- (*) Point sur lequel un vote peut être demandé

5425/23